



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JANVIER 2024**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

**Membres présents** : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, M. WEBER Pierre,

**Membres absents excusés**: Mme TRITSCHLER Patricia,

**Membres absents non excusés**: ---

**Pouvoirs**: ---

**Date de la convocation**: 4 janvier 2024

**Avant de passer à l'ordre du jour**:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. SCHEUER Marc

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés ( L.2122-22-4° )	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres ( L.2122-22-6° )	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière ( L.2122-22-8° )	NEANT	
Droit de préemption urbain ( L.2122-22 -15° )	NEANT	
Droit de priorité ( L.2122-22-22° )	NEANT	

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales).

**Dépenses d'investissement:**

Cpte 21312- construction bâtiments scolaires :	- 500,00 €
Cpte 1641 – emprunts en euros :	+ 500,00 €

## **VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour la vente des parcelles 37 et 39, section 7 et avait sollicité une offre de prix. L'agence LFimmo propose un montant de 20.000 € pour l'ensemble des parcelles.

Le Conseil Municipal approuve la vente des parcelles 37 et 39, section 7 au prix de 20.000 € net vendeur.

## **ANGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle le projet d'agrandissement de la Maison des Associations et que le Conseil Municipal avait souhaité engager une réflexion sur l'opportunité de remplacer le système de chauffage. Les différentes possibilités sont présentées.

Le Conseil Municipal décide e procéder aux travaux suivants:

- extension du bâtiment
- mise en place d'une climatisation dans la salle du rez-de-chaussée
- installation d'un chauffe eau électrique pour éviter l'utilisation de la chaudière pour l'eau chaude sanitaire

Le remplacement de la chaudière au fioul ne s'avère pas nécessaire dans l'immédiat compte tenu de son état et de ses performances énergétiques.

Le Conseil Municipal demande également les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux et autorise Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

## **DIVERS**

### ➤ **Informations diverses**

Une nouvelle formation à l'utilisation du défibrillateur pourra être envisagée.

### ➤ **Visite de la station d'épuration**

Madame le Maire est chargée de contacter le SDEA pour l'organisation d'une visite de la station d'épuration.

*Fin de la réunion : 20 H 25*

**Le Maire**  
**Mireille CABIROL de SAINT GEORGES**



*Mireille Cabirol de Saint Georges*